PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 21 mars 2025, débutée à 12 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
Mme la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

EST ABSENT

M. le conseiller	Mario GAUMONT

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
Mme la greffière	Me Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0 **JOURNALISTE: 0**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2025-03-116 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mars 2025, se tenant à compter de 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-117 **AUTORISATION DE SIGNATURE – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01, en faveur de TÉTRA TECH QI INC., faisant l'objet de la résolution numéro 2015-04-133;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'un ajustement d'honoraires de TÉTRA TECH QI INC. pour les services professionnels est rendu nécessaire, principalement pour les services de surveillance au-delà de la 85e semaine de chantier ainsi que pour les services après la fin de la mise en service jusqu'à la réception définitive des travaux;

CONSIDÉRANT l'Avenant n° AV-12 négocié par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser l'octroi de l'avenant n° AV-12 à TÉTRA TECH QI INC. négocié par les parties, concernant l'ajustement d'honoraires de services professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, projet numéro VPC-STP-SPI-20141003-01, correspondant à une dépense supplémentaire de 300 096 $, taxes en sus, le tout conformément au projet soumis et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 mars 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-03-118

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2025-391 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 5 646 000 $ POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES »

La greffière fait lecture du règlement numéro 2025-391, intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 5 646 000 $ pour la réfection d'un tronçon du boulevard du Portage-des-Mousses ».

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Roger VIGNOLA et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la greffière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2025-391, intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 5 646 000 $ pour la réfection d'un tronçon du boulevard du Portage-des-Mousses ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

2025-03-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 21 mars 2025, débutée à 12 h, soit levée à 12 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____
Alain THIBAULT, maire
Président d'assemblée

_____
Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

_____
Alain THIBAULT
Maire

AC/bb